

## **RAPPORT N° 529 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 1<sup>er</sup> FEVRIER 2026**

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 24 au 31 janvier 2026. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, trois personnes (3) personnes ont été assassinées dans la province de Bujumbura.

Le rapport dénonce également le cas d'une (1) personne qui a été enlevée par des agents du Service National de Renseignement (SNR) dans la province de Butanyerera.

### **1. Violation du droit à la vie**

- Le mardi 27 janvier 2026, dans la matinée, des pêcheurs ont découvert trois corps sans vie d'un homme, d'une femme et d'une enfant non identifiés sur les rives de la rivière Rusizi dans la localité de Gatoki, sur la colline et zone de Rukana, commune de Cibitoke, dans la province de Bujumbura. Ils ont aussitôt alerté les forces de défense en poste à une position de surveillance de la frontière entre le Burundi et la République Démocratique du Congo (RDC) qui ont à leur tour avisé les autorités administratives locales pour procéder aux constatations d'usage.

Selon ces témoins oculaires, les corps en état de décomposition avancée ont été enterrés sur le lieu de leur découverte au bord de la rivière Rusizi sur la décision des autorités administratives.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête pour identifier les victimes, déterminer les circonstances de leur mort et découvrir les auteurs éventuels afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

### 2. Cas d'enlèvement ou de disparition forcée

- Le jeudi 29 janvier 2026, dans l'après-midi, Fabrice Irankunda a été enlevé par des agents du Service National de Renseignement (SNR), en collaboration avec des Imbonerakure<sup>1</sup>, sur la colline et zone de Gatsinda, commune de Ngozi, dans la province de Butanyerera au moment où il venait de traverser la rivière Kanyaru en provenance du Rwanda.

Selon des témoins oculaires, Fabrice Irankunda (voir sa photo ci-dessous) a été enlevé au moment où il venait de traverser la rivière Kanyaru, à un point de passage clandestin, en provenance du Rwanda. Il a été conduit vers une destination inconnue à bord d'un véhicule du responsable du SNR à Ngozi, Salvator Horihoze.

Les mêmes sources ont précisé que Fabrice Irakunda, originaire de la sous-colline de Mukoni, colline de Rubumba, commune de Kiganda, dans l'ancienne province de Muramvya, était revenu au Burundi pour participer aux funérailles de sa grand-mère qui l'a élevé et qu'il considère comme sa propre mère.



<sup>1</sup> Membres de la ligue des jeunes affiliés au parti au pouvoir, le Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD).

SOS-Torture appelle à l'Administration générale du Service National de Renseignement de révéler le sort et le lieu de détention de Fabrice Irankunda.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.